



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 10/09/2024 par : STRATEG INVEST demeurant à : 1 Rue Marcel Lechevallier 76300 Sotteville-lès-Rouen représenté par : Monsieur Jonathan GARCIA	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 24 00058 Arrêté 2024.1604 surface de plancher (1) : -
pour : Création d'une porte à la place d'une fenêtre et deux places de stationnement sur un terrain sis à : 90 Route de Maromme à Mont-Saint-Aignan	surface du terrain : 608,00 m ² cadastre : AY81

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 24 00058 en date du 16/04/2024
délivrée à STRATEG INVEST représentée par Monsieur GARCIA Jonathan pour la création
d'une porte à la place d'une fenêtre et deux places de stationnement ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 10/09/2024 tendant au retrait de ladite
déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retréée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 16 septembre 2024
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine